CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

27 Juin 2019

OBJET : Reliquats de régime indemnitaire d'IAT à verser aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement pour l'année scolaire 2018-2019 et actualisation du périmètre des astreintes et des permanences

L'an deux mille dix-neuf et le Jeudi vingt-sept Juin, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Martine AMSELEM, Sabine BERNASCONI, Sylvia BARTHELEMY, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI. Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Claude JORDA, Nicole JOULIA. Eric LE DISSES. Lucien LIMOUSIN, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINE, Lisette NARDUCCI, Jean-Marc PERRIN. Henri PONS, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, PERREAUT, Thierry SANTELLI, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON, Brigitte DEVESA donne procuration à Danièle BRUNET, Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Jacky GERARD, Henri JIBRAYEL donne procuration à Josette SPORTIELLO, Benoît PAYAN donne procuration à Michèle RUBIROLA, Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Claude JORDA

ÉTAIENT ABSENTS:

Rébia BENARIOUA, Nicolas KOUKAS, Richard MALLIE, Christiane PUJOL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019 ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Reliquats de régime indemnitaire d'IAT à verser aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement pour l'année scolaire 2018-2019 et actualisation du périmètre des astreintes et des permanences

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- les critères de modulation individuels des reliquats de régime indemnitaire versé par la collectivité au titre de l'année scolaire 2018-2019 :
 - le niveau de classification du poste, arrêté en fonction des sujétions et responsabilités,
 - la date d'arrivée de l'agent dans la collectivité,
 - la quotité de travail de l'agent.
 - les absences constatées sur la période de référence,
 - la manière de servir de l'agent,
- une enveloppe budgétaire d'un montant de 476 200 € pour le versement du reliquat du régime indemnitaire des adjoints techniques titulaires et contractuels des établissements d'enseignement, les montants moyens individuels conformément à la délibération n°45 du 15 décembre 2017, relative aux mesures complémentaires de revalorisation de certains régimes indemnitaires,
- les mesures relatives à l'actualisation du périmètre des astreintes et des permanences telles qu'elles figurent en annexe 1.

La dépense estimée à 476 200 €sera imputée au chapitre 012 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée